

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par notre cabinet, sous la responsabilité de notre DPO Benoît ROBIN pour la réalisation de notre mission. Elles seront conservées durant 5 ans dans nos archives à compter de la cessation de notre relation commerciale. Les données et documents fournis sont destinés à notre groupe ainsi qu'à nos partenaires financiers et bancaires. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer un droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : service.reclamation@rgestionprivee.com ou à l'adresse postale de notre siège social. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUT LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Notre cabinet est immatriculé au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 22 004 708. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site Internet ORIAS (<http://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers -CIF (ANACOFI-CIF) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 et adresse Internet : www.amf-france.org;
- IAS (Intermédiaire en Assurance) catégorie courtier IAS et type B, niveau I ; en assurance et prévoyance ;
- Démarchage bancaire ou financier : NORTIA, Swisslife. Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.
- Agent Immobilier porteur de la carte Transaction sur Immeuble et Fonds de Commerce sans détention de fonds et Gestion Locative n° CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI de Grand Lille le 06/05/2022 et valable jusqu'au 05/05/2025. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Notre cabinet dispose, conformément à la loi et au Code de Bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisante couvrant ses diverses activités.

Notre Responsabilité Civile Professionnelle ainsi que notre Garantie Financière sont souscrites auprès de :
MMA IARD - 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON - 72090 Le Mans Cedex 9
Numéro de contrat : 114240090

Pour les montants de :	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	1 500 000€ par sinistre et par an	2 500 000€ par sinistre et par an	500 000€ par sinistre et par an
Garantie Financière	Non appropriée	115 000 € par année d'assurance	110 000 € par année d'assurance



R GESTION PRIVEE - 3 Rue de la Fraternité 59710 Marcq en Baroeul – Tél 07 57 81 57 56

SAS au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 APE 6622 Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09. Inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 et Courtier d'Assurance ou de Réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 - site web Orias : www.orias.fr RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR48 911 920 098 Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur Immeuble et Fonds de Commerces sans détention de fonds, Gestion Immobilière n°CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille et valable jusqu'au 03/05/2025.

Notre cabinet s'est engagé à respecter le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

MODE DE COMMUNICATION

Les modes de communication utilisés avec nos clients seront dans un premier temps les courriers électroniques et la signature électronique, le téléphone puis la correspondance papier.

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES EN INTERMEDIATION EN ASSURANCE

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SWISSLIFE HENNER MALAKOFF HUMANIS APRIL MUTUELLE GENERALE	Assurance	Convention de distribution	Commission sur les frais d'entrée, frais de gestion du contrat d'assurance-vie ou capi et rétrocession sur les frais d'unité de compte souscrites au contrat
NORTIA INVEST	Plateforme assurance	Convention partenariat Co courtage	Commission sur les frais d'entrée, frais de gestion du contrat d'assurance-vie ou capi et rétrocession sur les frais d'unité de compte souscrites au contrat
GENERALI	Assurance	Protocole d'accord de diffusion de contrat d'assurance	Commission sur les frais d'entrée, frais de gestion du contrat d'assurance-vie ou capi et rétrocession sur les frais d'unité de compte souscrites au contrat

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES EN CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIERS [SCPI/COMPTE TITRES/FIP/FCPI/FIA ET BIEN DIVERS]

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ODYSSEE VENTURE	FIP / FCPR	Convention de partenariat	Commission sur les frais d'entrée, frais de gestion du contrat d'assurance-vie ou capi et rétrocession sur les frais d'unité de compte souscrites au contrat
NORTIA	Plateforme CIF	Démarchage & Commercialisation	Commission sur les frais d'entrée, frais de gestion du contrat d'assurance-vie ou capi et rétrocession sur les frais d'unité de compte souscrites au contrat
PRIMONIAL	Plateforme CIF	Démarchage et Commercialisation	Commission sur les frais d'entrée, frais de gestion du contrat d'assurance-vie ou capi et rétrocession sur les frais d'unité de compte souscrites au contrat



GESTION PRIVEE
FINANCE et PATRIMOINE

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-1-1 du RGAMF n° 2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013 et 20/11/2013 et 17/10/2014)

Pour toute réclamation, votre conseiller (ou le service réclamation de l'entreprise peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : R GESTION PRIVEE Service réclamation 3 RUE DE LA FRATERNITE 59700 MARCQ EN BAROEUL

Tél : 07 57 81 57 56 ou par courriel : service.reclamation@rgestionprivee.com

Ce service de réclamation est totalement gratuit.

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Pour le règlement d'un litige à l'amiable, vous avez la possibilité d'avoir recours à un médiateur de la consommation.

Cette médiation est gratuite pour vous.

La liste des médiateurs approuvés par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la consommation – CECM est consultable sur Internet à l'adresse : www.economie.gouv.fr/mediation-conso

Médiateur compétent en matière de litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam 75 009 Paris

Médiateurs compétents en matière de litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF – Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse 75 082 Paris Cedex 02

Site Internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75 441 PARIS Cedex 09

Site Internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et immobilières : Médiation de la consommation, ANM Conso, 2 rue de Colmar 94 300 VINCENNES

Site Internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site Internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immobilier



R GESTION PRIVEE - 3 Rue de la Fraternité 59710 Marcq en Baroeul – Tél 07 57 81 57 56

SAS au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 APE 6622 Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09. Inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 et Courtier d'Assurance ou de Réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 – site web Orias : www.orias.fr RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR48 911 920 098 Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur Immeuble et Fonds de Commerces sans détention de fonds, Gestion Immobilière n°CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille et valable jusqu'au 03/05/2025.



R GESTION PRIVEE
FINANCE et PATRIMOINE

MODES DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Au titre de l'étude, le client sera facturé d'un montant forfaitaire d'ouverture de dossier et le montant d'honoraires sera alors précisé dans la lettre de mission sur une base de taux horaire ou au montant des prestations définies dans notre de tarification ci-contre.

Si l'étude prévoit la mise en place de solutions génératrices de commissions, **le client sera exempté au prorata des commissions à percevoir du paiement des honoraires d'étude en gestion de patrimoine**, s'il choisit de les mettre en place par le biais de notre cabinet.

Nous vous informons que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré sur la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80% de ceux-ci. Le niveau réel des frais payés et de notre rémunération fera l'objet d'une communication affinée, dès lors qu'une proposition ou recommandation sera fournie.

Le détail de la rémunération du conseiller par commission, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client sur simple demande.

En conséquence votre conseiller délivrera un conseil dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais définit comme non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois que les supports choisis par le client seront connus.



R GESTION PRIVEE - 3 Rue de la Fraternité 59710 Marcq en Baroeul – Tél 07 57 81 57 56

SAS au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 APE 6622 Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09. Inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 et Courtier d'Assurance ou de Réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 – site web Orias : www.orias.fr RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR48 911 920 098
Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur Immeuble et Fonds de Commerces sans détention de fonds, Gestion Immobilière n°CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille et valable jusqu'au 03/05/2025.

TARIFS

HONORAIRES ET FRAIS DE DOSSIERS PARTICULIERS	H.T	T.T.C	HONORAIRES ET FRAIS DE DOSSIERS ENTREPRISES	H.T	T.T.C
Frais d'ouverture de dossier Gestion de Patrimoine Particulier	1 000 €	1 200 €	Frais d'ouverture de dossier Entreprise	1 000 €	1 200 €
Frais d'ouverture de dossier Prévoyance Particulier	300 €	360 €	Taux horaire pour les entreprises	250 €	300 €
Taux horaire pour les particuliers	200 €	240 €	Mise en place PEI /PERCO	500 €	600 €
Bilan Patrimonial	SUR DEVIS		Mise en place Interressement ou Participation standard	1 250 €	1 500 €
Bilan Prévoyance	SUR DEVIS		Mise en place Interressement sur mesure (minimum de 6 heures)	250 €/heure	300 €/heure
Bilan Successoral	SUR DEVIS		Audit de performance des valeurs mobilières	1 000 €	1 200 €
Bilan Fiscal	SUR DEVIS		Audit assurance santé entreprise	SUR DEVIS	
Bilan Social	SUR DEVIS		Audit prévoyance entreprise	SUR DEVIS	
Bilan Retraite	SUR DEVIS		Audit stratégie d'organisation entreprise / groupe	SUR DEVIS	
Assistance à la déclaration de revenus français hors immobilier	540 €	648 €	Audit sur la rémunération du dirigeant	2 500 €	3 000 €
Assistance à la déclaration de revenus français avec immobilier	720 €	864 €	Pack assistance à la création de société (SCI, SCP, SARL, SAS)	2 000 €	2 400 €
Assistance à la déclaration IFI français	1 080 €	1 296 €			
Assistance à la déclaration de revenus étrangers	SUR DEVIS				
Assistance à la gestion financière Frais sur capitaux conseillés	0.50%	0.60%	Assistance à la gestion financière Frais sur capitaux conseillés	0.50%	0.60%
Rémunération d'intermédiation MUTUELLE / PREVOYANCE	Rétrocession de la compagnie de commission		Rémunération d'intermédiation MUTUELLE / PREVOYANCE	Rétrocession de la compagnie de commission	
TRANSACTIONS IMMOBILIERES MANDAT SIMPLE	HT	TTC	TRANSACTIONS IMMOBILIERES MANDAT EXCLUSIF	HT	TTC
PRIX VENTE < 100 000 €	7 000 €	9%	PRIX VENTE < 100 000 €	7 000 €	8%
100 001 € < X < 200 000 €	6.0%	8%	100 001 € < X < 200 000 €	6.0%	7%
200 001 € < X < 400 000 €	5.5%	7%	200 001 € < X < 400 000 €	5.5%	6%
400 001 € < X < 600 000 €	5%	6%	400 001 € < X < 600 000 €	5%	5%
X > 600 001 €	4%	5%	X > 600 001 €	4%	4%

	FRAIS D'ACQUISITION	FRAIS DE GESTION
Assurance-vie / Capitalisation	- Encours < 50.000 € 2% 50.001 € < Encours < 150.000 € 1% 150.001 € < Encours < 250.000 € 0.5% - Encours > 250.001 € 0%	Lorsque la prestation de Conseils en Investissement Financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir en qualité de Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant en sus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion qu'il s'agisse d'OPCVM monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 326-6 du Règlement Général de l'AMF, vous pourrez obtenir avec notre concours communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur de comptes ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

HONORAIRES DE LOCATION

1. LOCATION D'HABITATION

Tarif applicable au 1er janvier 2023.

Champ d'application de la loi du 6 juillet 1989 modifiée.

À la charge du locataire :

- L'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail pour 10€ TTC/m² surface habitable.
- L'établissement de l'état des lieux d'entrée pour 3€ TTC/m² surface

À la charge du bailleur :

- L'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail pour 10€ TTC/m² surface habitable.
- L'établissement de l'état des lieux d'entrée pour 3€ TTC/m² surface habitable.
- Entremise et négociation : 1€ ttc/m² surface habitable.

2. LOCATION PARKING OU GARAGE

Selon Article 1714 et suivants du code civil –

Exclut du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989

À la charge du locataire : 150€ TTC Visite, constitution du dossier, rédaction de bail, remise des moyens d'accès.

3. LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

À la charge du locataire :

- Bail 3/6/9 : 12% TTC du 1er loyer triennal.
- Bail précaire : 12% TTC du loyer sur la période totale de location.

NOS HONORAIRES DE GESTION

1. HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

- HABITATION/PARKING/COMMERCIAL

À la charge du bailleur :

- Mandat RGP : 10% HT soit 12% TTC des sommes encaissées (loyer, charges et taxes)
- Mandat RGP Premium : mandat RGP + GLI à 2,45% TTC et GVL à 1,5% TTC

Les tarifs de nos prestations sont calculés avec les taux de TVA de 20%

DURABILITE

Règlement SFDR ou « DISCLOSURE »

Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), aussi connu sous le nom de règlement « Disclosure » ou « 2019/2088 » vise les acteurs financiers de l'Union Européenne. En effet, outre l'initiative d'une harmonisation des règles au sein de l'UE, le principal objectif de la Commission européenne est de favoriser la transition énergétique tout en encadrant le secteur financier au sein des diverses transformations durables et environnementales. Ainsi, les acteurs des marchés financiers, comme les conseillers financiers sont assujettis à un devoir de transparence concernant les conseils qu'ils délivrent et les produits qu'ils proposent. Ce règlement doit permettre aux investisseurs de faire une comparaison des performances et spécificités de ces produits proposés.

C'est pourquoi, dans un souci de transparence et dans le respect du règlement Disclosure, au sein de R GESTION PRIVEE nous avons d'ores et déjà intégré des simulations à notre site internet, que nous vous proposerons également de remplir lors de nos rendez-vous. Ces profils investisseurs et connaissance client seront axés autour d'une stratégie d'investissement responsable, afin de définir votre appétence face à cette problématique et votre volonté de prendre part à l'orientation du secteur financier vers des activités durables. Nous serons ainsi en mesure de vous proposer un accompagnement cohérent et toujours sur-mesure grâce à vos réponses au questionnaire sur les produits de type contrats d'assurance-vie, contrats de capitalisation par exemple.

Ainsi, au sein de ces investissements responsables, la stratégie des gérants devra obligatoirement proposer au cœur de son offre, des fonds respectant les articles 8 et 9 du règlement Disclosure, permettant de mesurer la finance à impact à partir du 2 août 2022.

L'article 8 concerne les produits donnant une impulsion aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (pouvant être combinées).

L'article 9 a trait aux produits financiers ayant un objectif d'investissement durable. Cet article 9 distingue les produits ayant un objectif d'investissement durable, dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental et/ou social, sans pratiquer la stratégie d'exclusion de certains secteurs. L'idée est, pour les investissements effectués par ces sociétés à travers leurs produits, d'accompagner et aider les entreprises ou les actifs immobiliers et locataires de ces actifs dans le cas des fonds

R GESTION PRIVEE - 3 Rue de la Fraternité 59710 Marcq en Baroeul – Tél 07 57 81 57 56



SAS au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 APE 6622 Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09. Inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 et Courtier d'Assurance ou de Réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 - site web Orias : www.orias.fr RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR48 911 920 098 Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur Immeuble et Fonds de Commerces sans détention de fonds, Gestion Immobilière n°CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille et valable jusqu'au 03/05/2025.

SCI / SCPI, selon cette démarche durable. Cet article précise également que les gérants ont l'obligation de fournir un bilan afin d'évaluer l'impact réel du fond.

Il s'agit ici d'investissement socialement responsable (ISR) selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'article 6 porte sur Placements n'ayant pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarant pas prendre en compte les critères ESG.

L'article 4 s'intéresse aux principales incidences négatives (PAI), Il s'agit de la prise en compte des impacts négatifs des décisions d'investissement d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance avec pour précision les actions mises en œuvre pour les atténuer.

Règlement TAXONOMIE

Le règlement Taxonomie établit une classification pour qu'une activité économique soit considérée comme durable (poursuivant des objectifs environnementaux) tels que l'atténuation du risque climatique ; l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; la prévention et réduction de la pollution ; l'adaptation au changement climatique ; la transition vers une économie circulaire ; la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ainsi, un investissement est considéré comme « durable » s'il respecte 3 conditions cumulatives :

Correspondre à l'un des 6 objectifs du tableau ci-dessous,

Ne pas avoir d'impact négatif significatif sur l'un des 5 autres,

Respect des garanties minimales sociales (ex. : droits sociaux).

Objectifs environnementaux d'une activité économique considérée comme durable		
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Transition vers une économie circulaire
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Prévention et réduction de la pollution	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Label ISR

Le label ISR atteste qu'un fonds est un investissement socialement responsable. Ce label, créé en 2016 et promu par le ministère des Finances a pour objectif de faciliter la lecture des produits socialement responsables en Europe. Il s'agit d'une démarche visant à appliquer à l'investissement les principes du développement durable. Le but de ce label est ainsi de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable, aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Le choix d'un investissement ne sera pas uniquement dicté par des considérations financières de court terme, mais prendra également en compte des critères extra-financiers, comme le respect de l'environnement, le bien-être des salariés dans l'entreprise ou la bonne gouvernance au sein de cette dernière. Ce label ISR a été décliné dans une version immobilière en 2020, permettant ainsi aux SCPI, OPCI et SCI d'en devenir éligibles.



Ces critères ESG permettent d'évaluer les engagements et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour un portefeuille est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille ou entrant dans la composition de l'indice de référence.

E (environnementale): la contribution environnementale regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles. Ces critères environnementaux mesurent l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement par le biais des émissions de gaz à effet de serre (GES), et donc principalement de CO2, de consommation énergétique d'électricité, du recyclage des déchets et le respect de la biodiversité et de la prévention des risques.

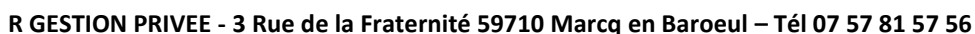
S (sociale): la contribution sociale prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité Ces critères, sociaux ou sociétaux, se réfèrent à l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes (c'est à dire les collaborateurs, clients, fournisseurs, syndicats et communautés locales) vis à vis de certaines valeurs considérées comme devant être universelles droits humains, normes internationales du travail Cela peut donc ainsi porter sur la qualité du dialogue social au sein des entreprises, de l'emploi de personnes handicapées ou issus de minorités, l'accès formation aux salariés. etc.

G (gouvernance): la contribution gouvernance s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme Ces critères sont souvent les moins connus et portent sur la façon dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Cela recouvre ainsi le rôle des actionnaires, la féminisation et l'indépendance des conseils d'administration et sa direction, la transparence de la rémunération des dirigeants.

Rédigé en deux exemplaires, dont un a été remis au client

Fait à _____, le _____

Nom Prénom du client Signature	Nom Prénom du conseiller Signature
-----------------------------------	---------------------------------------



SAS au capital de 100€ - RCS Lille Métropole 911 920 098 APE 6622 Z Activité contrôlable par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09. Inscrit au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 22004708 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) depuis le 21/04/2023 et Courtier d'Assurance ou de Réassurance (COA) depuis le 12/08/2022 - site web Orias : www.orias.fr RC Professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS CEDEX 9, sous le numéro de Police 114240090 N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR48 911 920 098
Titulaire de la Carte Professionnelle de Transactions sur Immeuble et Fonds de Commerces sans détention de fonds, Gestion Immobilière n°CPI 590 620 220 000 00050 délivrée par la CCI Grand Lille et valable jusqu'au 03/05/2025.